

Ils surprennent un voleur dans leur salon

ORTHEZ Dans la nuit de lundi à mardi, un couple de sexagénaires a surpris un homme en flagrant délit de vol

Drôle de nuit pour ce couple de la rue des Bouvreuils. Dans la nuit de lundi à mardi, il a surpris un homme d'une vingtaine d'années fouillant dans une malle en plein milieu de son salon.

L'individu, qui était entré dans le domicile des sexagénaires en forçant la porte d'entrée, a d'abord essayé d'expliquer son geste avant finalement de prendre la fuite lorsque les propriétaires de la maison ont appelé les gendarmes. Mais les forces de l'ordre ont rapidement retrouvé la trace du voleur. Ils l'ont interpellé en centre-ville d'Orthez. Après avoir nié les faits, l'individu a avoué.

L'homme, originaire de Pau, est défavorablement connu des services de police. Il a notamment déjà été arrêté pour atoucement sur mineurs et est considéré comme multirécidiviste en matière de vol. Placé en garde à vue, il a été mis sous contrainte judiciaire et devra s'expliquer le 22 octobre devant le tribunal.

FAITS DIVERS

MOURENX

Arrestation remarquée en ville

Ils ne sont pas passés inaperçus. Des militaires du peloton d'intervention de la gendarmerie mobile de Toulouse, encagoulés et tout de noir vêtus, sont intervenus place du Gabizos, hier matin à l'heure du laitier. Les gendarmes agissaient sur commission rogatoire délivrée par un juge d'instruction paloise et ont procédé à une interpellation dans le cadre de l'exécution d'une décision de justice.

BILLÈRE

La conductrice dans un état critique

Le motocycliste décédé mardi soir dans une collision sur la route de Bayonne était Jérôme Magendie, un chiropracteur installé rue Champetier-de-Ribes à Pau. Marié et père de deux enfants en bas âge, il était le fils de Jean Magendie, prêtre à Lons. Les obsèques de la victime auront lieu vendredi à 10 h à l'église Saint-Joseph de Pau. Quant à la conductrice du Renault Scenic impliqué dans l'accident, une Bizanosienne de 45 ans, elle était toujours hier dans un état critique.

Gen. Mardi vers 17 h, la brigade motorisée de Pau a arrêté un automobiliste qui circulait à 134 km/h sur la D 817, au lieu de 90 km/h autorisés. En outre, le conducteur n'avait plus de points sur son permis. **Kakuzeta.** L'hélicoptère de la sécurité civile, le Smur et les pompiers spécialisés en milieu périlleux sont intervenus à deux reprises hier : une fois dans les gorges, pour une blessure à la cheville. Et une autre en amont, où un adepte du canyoning a eu un bras brisé par la chute d'une branche.

« Si des élus voient le Parc en rival, ils se trompent »

PARC NATIONAL « Père » de la nouvelle loi qui régit les parcs nationaux, Jean-Pierre Giran réfute les arguments des élus haut béarnais en guerre contre le décret et la future charte

THOMAS LONGUE

t.longue@sudouest.com

Rapporteur de la loi sur les parcs nationaux votée en avril 2006, « à l'unanimité » soutient-il, Jean-Pierre Giran, 62 ans, député (UMP) du Var, veut dissiper les malentendus qui, à ses yeux, suscitent la « fronde » d'élus pyrénéens du haut Béarn menés par le député Jean Lassalle.

Dernières péripéties : le 3 juillet, trois maîtres d'Ossau (1) ont, sifflés, démissionné du Conseil d'administration du Parc national, qui doit élire son président en septembre. Trois autres élus, membres de droit, ont annoncé qu'ils ne siègeraient pas. Un recours est engagé devant le Conseil d'État contre le décret d'application de la nouvelle loi. Sachant que certaines communes ont d'ores et déjà délibéré contre la charte-programme qui doit être élaborée, puis validée par décret en 2011.

« **Sud Ouest** ». On est localement dans une situation, sinon de blocage, hautement préjudiciable au fonctionnement du Parc national. Même si, dès avant sa création (1967) le Parc national des Pyrénées n'a jamais été un long fleuve tranquille, que vous inspire cette situation ?

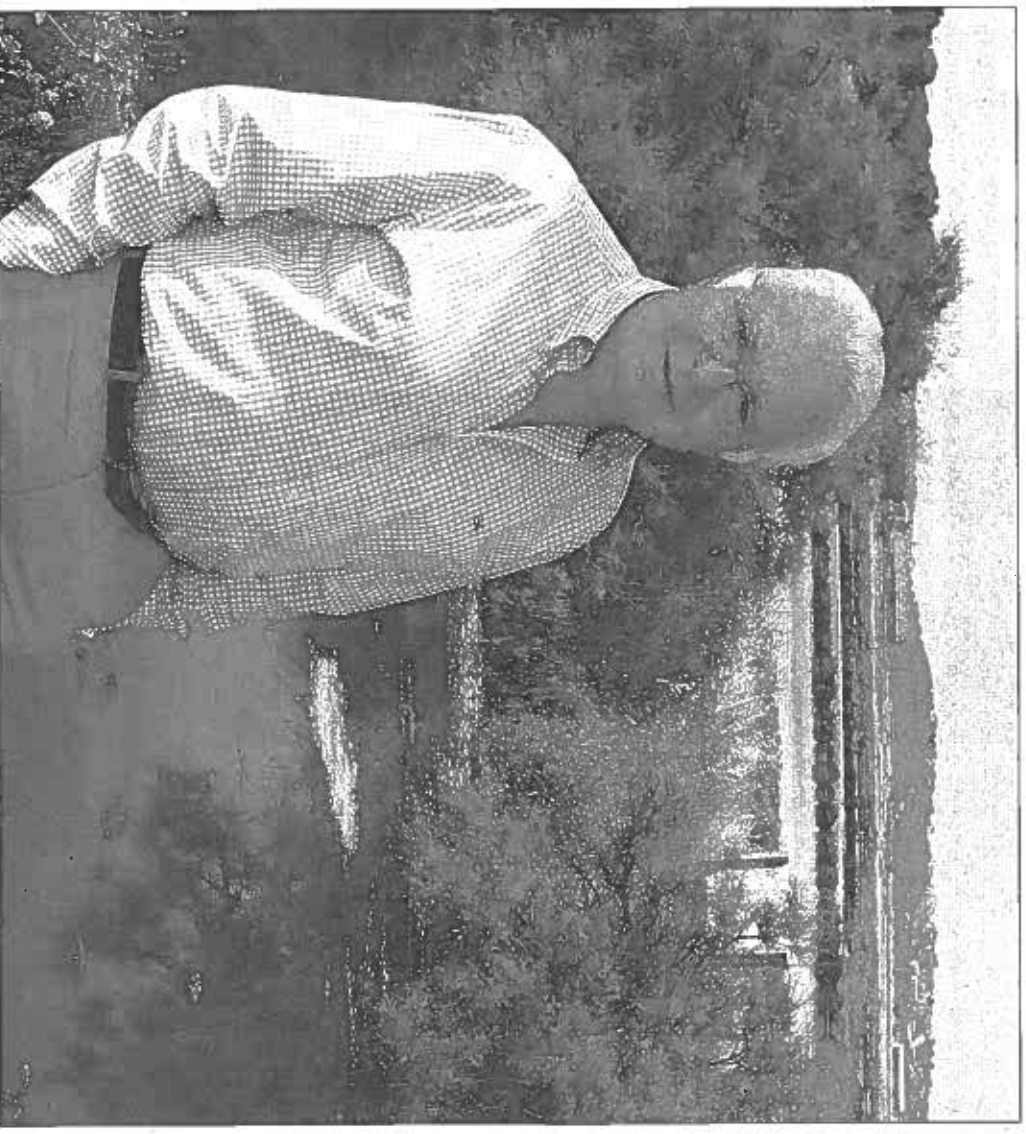
Jean-Pierre Giran. Les Pyrénéens ont un fort sentiment d'identité. Les élus sont très attachés à leurs prérogatives. Ils peuvent considérer qu'un parc national est pour eux un concurrent, mais ils se trompent. Dans la loi que j'ai fait voter, j'ai justement souligné que les acteurs et les élus locaux détiennent la majorité (au conseil d'administration du Parc national, NDLR). J'ajoute que je comprends mal que des élus se présentent pour être membres du conseil d'administration et démissionnent aussitôt. Ça me paraît être une attitude... originale.

Vous êtes le président des parcs nationaux français, comment voyez-vous celui des Pyrénées ?
Comme un parc attractif, très diversifié, avec des vallées à forte identité, sans doute plus qu'ailleurs... Mais c'est justement aux élus de faire respecter cette identité !

Faut-il voir la loi que vous avez défendue comme une nécessaire remise à jour, par rapport à celle de 1960 qui portait création des parcs, ou bien comme l'instrument d'un renforcement général, sans cesse plus contraignant, d'une « pression environnementaliste » dans le droit fil de Natura 2000 ?

On est au cœur du sujet. La loi de 2006 était indispensable. Elle était d'ailleurs demandée par tous les élus, dont Jean Lassalle. Pour instaurer une majorité d'acteurs locaux, donc, et pour faire en sorte qu'au-delà de la « zone cœur », aucune commune ne puisse se voir imposer de participer au parc. C'est pourquoi on l'appelle « zone d'adhésion ».

J'ajoute que la loi, au-delà de la protection de l'environnement, introduit pour la première fois la volonté



Jean-Pierre Giran, rapporteur de la loi sur les parcs nationaux. PHOTO DE REPRODUCTION « SUD-OUEST »

de mettre en œuvre le développement durable. C'est-à-dire une compatibilité entre protection et activités, et ce au travers d'une charte établie avec les élus locaux. La politi-

« J'étais convaincu, lors du vote à l'Assemblée, que Jean Lassalle voudrait redevenir président du Parc des Pyrénées »

que contractuelle l'emporte désormais sur la politique réglementaire. Ce que je trouve saugrenu, c'est que certains élus disent non avant même de réfléchir à l'élaboration de la charte et d'en connaître le contenu.

Quelles relations avez-vous eues avec Jean Lassalle, le fédérateur de l'opposition à la future moure de parcs nationaux ?

Je suis stupéfait de voir l'attitude actuelle de Jean Lassalle, puisqu'il n'a cessé pendant toute la discussion de la loi d'approuver les réformes qu'elle portait. Il s'est abstenu en disant qu'il était favorable à la loi : je tiens les débats parlementaires à la disposition de qui les souhaite. Entre nous, j'étais convaincu, après avoir vu son attitude à l'Assemblée, qu'il voudrait redevenir président du Parc des Pyrénées.

La fronde s'est, à son départ, cristallisée sur les pouvoirs de police que le directeur pourrait exercer, dans la zone cœur, en matière de circulation et de stationnement. Certains mai-

res la vivent comme une dépossession...
leur rétorque que la loi de 2006 n'a rien changé sur les pouvoirs de police dans le cœur des parcs. J'ajoute que les décisions du directeur sont elles-mêmes soumises au conseil d'administration où désormais, je le répète, la voix des élus locaux est plus forte que précédemment. Je ne comprends pas que ce qui était accepté hier fasse problème aujourd'hui.

Ceux des élus haut béarnais, particulièrement en vallée d'Aspe, favorables au parc new-look, observent que la réforme se passe bien ailleurs. Les opposants, eux, pointent les Cèvennes, où elle serait plus mal vécue. Or les parcs des Pyrénées et des Cèvennes ont en commun d'avoir une forte présence humaine, permanente ou pas, dans leur zone centrale. Est-ce là un point d'achoppement, selon vous ?

Je confirme que ça s'est très bien passé partout : dans certains parcs, on avait davantage de communes qui voulaient être dans le périmètre optimal que le nombre qu'on avait prévu d'y faire figurer. Concernant les Cèvennes, il y a hésitation sur le classement d'une commune dans le parc ou non.

C'est vrai que les parcs habités posent des problèmes différents mais, justement, la nouvelle loi permet de prendre en compte, dans le cadre de la charte, des activités, des traditions, des usages (chasse et autres), qui pourront être maintenus alors qu'ils seront interdits ailleurs. Le principe de la loi de 2006, loi d'équilibre, est de tenir compte de l'originalité des territoires. Grâce à elle, il y a eu le parc

des Calanques, de Guyane, de La Réunion. Or s'il est un parc habité, c'est bien ce dernier, dont le périmètre prend pratiquement toute l'île, qui compte 1 million d'habitants...

Localement, l'opposition est en gros à droite, alors que les élus qui veulent jouer le jeu de la charte sont à gauche. Sans parler des élus haut-pyrénéens, purs spectateurs de cette polémique béarnaise. Qu'en pense le député UMP que vous êtes ?

Que la loi de 2006 n'est ni de droite ni de gauche [...]. Les parcs nationaux sont considérés par le gouvernement comme le levier majeur de la protection de la biodiversité [...]. Le concept de « Parc » est international. C'est au niveau mondial que les pays classent leurs territoires d'exception. Et il est important que les Pyrénées soient considérées comme un territoire d'exception.

(1) Patrick Labernadie (Louvie-Juzon), Fernand Martin (Buz) et Michel Massonnave (Genè-Bélesten).

NOUVEAU PRÉSIDENT

La date à fixer

La date du 8 septembre était prévue pour l'élection du futur président du Parc national. Mais le préfet des Hautes-Pyrénées, sur le départ (pour les Pyrénées Orientales), vient d'y surseoir, officiellement pour ne pas « contraindre » l'agenda de celle qui va lui succéder. On reste donc dans l'attente.